



À l'intention des médecins omnipraticiens
des médecins spécialistes
des infirmières praticiennes spécialisées

17 février 2016

Retrait définitif des comprimés d'estrogènes conjugués synthétiques de la liste des médicaments assurés

(C.E.S.^{MC}, Co. 0,625 mg)

Depuis le 15 mars 2013, le produit C.E.S.^{MC}, sous la forme de comprimés et de teneur 0,625 mg, est identifié par un « R » à la *Liste des médicaments* du régime général, signifiant qu'il est retiré du marché par le fabricant et annonçant ainsi la fin éventuelle de son remboursement. La Régie vous informe de son retrait définitif de la *Liste des médicaments* au 1^{er} juin 2016.

Par ailleurs, un nouveau modèle d'ordonnance collective concernant l'hormonothérapie de remplacement a été élaboré afin de permettre, aux médecins qui le souhaitent, de confier aux pharmaciens la responsabilité de procéder à la substitution thérapeutique.

Pour plus de détails ou pour prendre connaissance de l'ordonnance collective *Substitution thérapeutique de Premarin^{MC}*, veuillez consulter le site de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux au www.inesss.qc.ca.

c. c. Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Fédération des médecins résidents du Québec
Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec

Courriel

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Télexcopieur

Québec 418 646-9251

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8 H 30 À 16 H 30
(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)